



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2019-044

PUBLIÉ LE 1 FÉVRIER 2019

# Sommaire

## **Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris**

75-2019-02-01-006 - Arrêté portant délégation de signature - Pôle Pilotage et Ressources (3 pages)	Page 3
75-2019-02-01-005 - Arrêté portant délégation de signature - Pôle Pilotages Ressources - Délégations générales et spéciales (4 pages)	Page 7
75-2019-02-01-004 - Arrêté portant délégation de signature - SIE 16 CHAILLOT (3 pages)	Page 12
75-2019-02-01-003 - Arrêté portant délégation de signature - SIP 20ème Père Lachaise (3 pages)	Page 16
75-2019-02-01-002 - Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts - Février 2019 (6 pages)	Page 20

## **Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris**

75-2019-02-01-007 - ARRETE Portant délégation de signature à M. Aurélien ROUSSEAU Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France (5 pages)	Page 27
--	---------

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

75-2019-02-01-006

Arrêté portant délégation de signature - Pôle Pilotage et  
Ressources



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
**D'ILE-DE-FRANCE ET DE PARIS**

**ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE**

- Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de déconcentration ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 ;
- Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret du 14 juin 2017, portant nomination de M. Michel CADOT, Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ;
- Vu la notification du 1er septembre 2010 portant nomination de M. Dominique PROCACCI, administrateur général des Finances publiques, et l'affectant à la direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et de Paris ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2017-06-19-004 du 19 juin 2017 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire de M. Dominique PROCACCI, administrateur général des Finances publiques, directeur du pôle Pilotage et Ressources à la direction régionale des Finances publiques de la région d'Ile-de-France et de Paris ;



## ARRETE

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique PROCACCI, la délégation qui lui est conférée par arrêté du Préfet de la région d'Ile-de-France en date du 6 avril 2017 sera exercée par :

- M. Philippe GABRIAGUES, administrateur des Finances publiques, adjoint au directeur du pôle Pilotage et Ressources à la direction régionale des Finances publiques de la région d'Ile-de-France et de Paris, et responsable du Département Budget – Immobilier et Logistique, à l'effet de signer tous actes et pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant du département Budget-Immobilier-Logistique et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes sur les crédits des programmes n°156, n°218, n°318, n°723, n°724, n°741 et n°743 ; procéder à cet ordonnancement et le signer.
- Mme Muriel PETITJEAN, administratrice des Finances publiques, adjointe au directeur du pôle Pilotage et Ressources à la direction régionale des Finances publiques de la région d'Ile-de-France et de Paris, et responsable du Département Stratégie et Contrôle de Gestion et du département des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes et pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant du département de la stratégie et des ressources humaines et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes sur les crédits des programmes n°156, n°218 et n°318 ; procéder à cet ordonnancement et le signer.
- M. Jean-François PLOUGONVEN, administrateur des Finances publiques adjoint, chef de la Division Service aux agents et relations sociales des Ressources humaines, à l'effet de signer tous actes et pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant des ressources humaines et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant aux compétences et attributions relevant des ressources humaines ; procéder à cet ordonnancement et le signer.
- Mme Lydia DAIGREMONT, administratrice des Finances publiques adjointe, chef de la Division des grandes campagnes et missions spécifiques, à l'effet de signer tous actes et pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant des ressources humaines et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant aux compétences et attributions relevant des ressources humaines ,procéder à cet ordonnancement et le signer.
- Mme Emmanuelle CREUZET, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, chef de la Division Budget, du département Budget-Immobilier-Logistique, à l'effet de procéder à l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant aux compétences et attributions relevant du département Budget-Immobilier-Logistique ; signer cet ordonnancement.
- M. André SAINTVOIRIN, administrateur des Finances publiques adjoint, chef de la Division Immobilier, du département Budget-Immobilier-Logistique, à l'effet de signer tous actes ou pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant de la division immobilier et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes.
- Mme Jocelyne BASS, inspectrice principale des Finances publiques, chef de la Division Logistique, du département Budget-Immobilier-Logistique, à l'effet de signer tous actes ou pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant de la division Logistique et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes.
- Mme Stéphanie DEMERVILLE, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au chef de la Division Immobilier, du département Budget-Immobilier-Logistique, à l'effet de signer tous actes ou pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant de la division immobilier et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes.
- Mme Sylvie BELLIER, inspectrice principale des Finances publiques, adjointe au chef de la Division Logistique, du département Budget-Immobilier-Logistique, à l'effet de signer tous actes ou pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant de la division Logistique et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes.

- Mme Pascale DESCHEMAEKER, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au chef de la Division Logistique, du département Budget-Immobilier-Logistique, à l'effet de signer tous actes ou pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant de la division Logistique et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes.

M. Philippe GABRIAGUES, administrateur des Finances publiques, adjoint au directeur du pôle Pilotage et Ressources à la direction régionale des Finances publiques de la région d'Ile-de-France et de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> février 2019

L'administrateur général des Finances publiques,  
Directeur du Pôle Pilotage et Ressources

SIGNÉ

Dominique PROCACCI

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

75-2019-02-01-005

Arrêté portant délégation de signature - Pôle Pilotages  
Ressources - Délégations générales et spéciales



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE-DE-FRANCE ET DE PARIS**

**94 rue Réaumur**

**75104 PARIS CEDEX 02**

**DELEGATION DE SIGNATURE**

L'Administrateur général des Finances publiques  
Directeur régional des Finances publiques  
d'Ile-de-France et de Paris

- Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;
- Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
- Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de M. Pierre-Louis MARIEL, Administrateur général des Finances publiques, en qualité de directeur régional des Finances publiques d'Ile-de-France et de Paris ;
- Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 13 septembre 2017 fixant au 9 octobre 2017 la date d'installation de M. Pierre-Louis MARIEL dans les fonctions de directeur régional des Finances publiques d'Ile-de-France et de Paris ;

**ARRETE**





## POLE PILOTAGE ET RESSOURCES

### **DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES**

M. Philippe GABRIAGUES, Administrateur des Finances publiques, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Pilotage et Ressources

Mme Muriel PETITJEAN, Administratrice des Finances publiques, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Pilotage et Ressources

Mme Lydia DAIGREMONT, Administratrice des Finances publiques adjoint, chef de la division Grandes campagnes et Missions spécifiques, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division, et, en cas d'urgence ou d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du Pôle Pilotage et Ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Gestion des ressources humaines et de la Formation professionnelle.

M. Jean-François PLOUGONVEN, Administrateur des Finances publiques adjoint, chef de la division Service aux agents et relations sociales, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division, et, en cas d'urgence ou d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du Pôle Pilotage et Ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Gestion des ressources humaines et de la Formation professionnelle.

Mme Anne GRANVAL, Administratrice des Finances publiques adjoint, chef de la division Formation professionnelle, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division, et, en cas d'urgence ou d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du Pôle Pilotage et Ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Gestion des ressources humaines et de la Formation professionnelle.

Mme Emmanuelle CREUZET, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, chef de la division Budget, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division, et, en cas d'urgence ou d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du Pôle Pilotage et Ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Budget Immobilier Logistique.

M. André SAINTVOIRIN, Administrateur des Finances publiques adjoint, chef de la division Immobilier, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division, et, en cas d'urgence ou d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du Pôle Pilotage et Ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Budget Immobilier Logistique.

Mme Jocelyne BASS, Inspectrice principale des Finances publiques, chef de la division Logistique, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division, et, en cas d'urgence ou d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du Pôle Pilotage et Ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Budget Immobilier Logistique.

Mme Agnès BOUTRY, Administratrice des Finances publiques adjoint, chef de la division Pilotage, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division, et, en cas d'urgence ou d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du Pôle Pilotage et Ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Stratégie.

Mme Floriane DUCROZ, Administratrice des Finances publiques adjoint, chef de la division Contrôle de gestion, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division, et, en cas d'urgence ou d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du Pôle Pilotage et Ressources, de ses adjoints et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Stratégie.

## **DÉLÉGATIONS SPÉCIALES**

Nom – Prénom – Grade – Fonction	Pouvoir
<b>DIVISION VIE DE L'AGENT ET CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL</b>	
Mme Marie-Pierre LOTRIAN Inspectrice divisionnaire des Finances publiques Adjointe au chef de division	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Brigitte AUFFRAY Inspectrice des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Laurence GROLLET Inspectrice des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Emilie MALPHETTES Inspectrice des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
M. David LETERRIER Inspecteur des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Béatrice DALLOT Inspectrice des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Annie LE MAREC Inspectrice des Finances publiques Assistante de prévention	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Dominique GARCIA Inspectrice des Finances publiques Correspondante Handicap	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service

<b>DIVISION GESTION DES CARRIERES</b>	
M. Philippe MARIN Inspecteur principal des Finances publiques Adjoint au chef de division	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
M. Christian FREYERMUTH Inspecteur des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Karine LIGNAC Inspectrice des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Marie-Hélène SIBILEAU Inspectrice des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Sophie SIRVENT Inspectrice des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service

**DIVISION FORMATION PROFESSIONNELLE**

M. Richard BELLOSO Inspecteur principal des Finances publiques Service des concours	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
M. Alain ROUYER Inspecteur principal des Finances publiques Service Formations	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service

**DIVISION BUDGET**

M. Thibault MERCUZOT Inspecteur des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
---	---

**DIVISION IMMOBILIER**

Mme Stéphanie DEMERVILLE Inspectrice divisionnaire des Finances publiques – Adjointe au chef de division	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
--	---

**DIVISION LOGISTIQUE**

Mme Sylvie BELLIER Inspectrice principale des Finances publiques Adjointe au chef de division	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Pascale DESCHEMAEKER Inspectrice divisionnaire des Finances publiques Adjointe au chef de division	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service

**DIVISION PILOTAGE**

M. Bertrand GAUSSEM Inspecteur divisionnaire des Finances publiques de classe normale Adjoint au chef de division	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service
Mme Fabrine MAILLOT Contrôleur des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de son service

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France et du département de Paris.

Paris, le 1<sup>er</sup> février 2019

SIGNÉ

Pierre-Louis MARIEL

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

75-2019-02-01-004

Arrêté portant délégation de signature - SIE 16  
CHAILLOT

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
**D'ILE-DE-France ET DE PARIS**  
**POLES DE GESTION FISCALE**

SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES 16<sup>ÈME</sup> CHAILLOT  
146 , AVENUE DE MALAKOFF  
75775 PARIS CEDEX 16

**DELEGATION DE SIGNATURE**

Le comptable, Monsieur Alain MORVAN, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 16<sup>ème</sup> Chaillot ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Mme Catherine LAGOUE, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 16<sup>ème</sup> Chaillot, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, à l'inspecteur des finances publiques désigné ci-après :

M. KAKOU Serge

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs et/ou contrôleurs principaux des finances publiques désignés ci-après :

Mme ABKARI Marjorie

Mme BARRY Fatoumata

Mme BIGER Nathalie

Mme BRUNET Marie-Laure

Mme FAHED Nathalie

M. GOURET Gilles

M. HERNAULT Cédric

M. LE GOUPIL Pascal

Mme MALVEZIN Aude

M. MASSON Benjamin

M. PHAL Nicolas

Mme ROQUES Martine

M. SCOT Emmanuel

M. VIDELO Pascal

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

M. AMANT Mathieu

Mme BELLUCCI Anne-Sophie

Mme JOUAULT-DRIEU Peggy

Mme MIRANVILLE Murielle

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>grade</b>	<b>limite des décisions gracieuses</b>
M.KAKOU Serge	Inspecteur des finances publiques	15 000 €
Mme ABKARI Marjorie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Mme BARRY Fatoumata	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
M. HERNAULT Cédric	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
M. LE GOUPIL Pascal	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
Mme MALVEZIN Aude	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Mme ROQUES Martine	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €

#### **Article 4**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1<sup>er</sup> février 2019

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 16<sup>ème</sup> Chaillot.

SIGNÉ

Alain MORVAN

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

75-2019-02-01-003

Arrêté portant délégation de signature - SIP 20ème Père  
Lachaise  
*SIP*



**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE DE FRANCE ET DE PARIS  
POLES GESTION FISCALE  
SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE PARIS 20<sup>ème</sup> PERE LACHAISE  
6, rue PAGANINI  
75972 PARIS Cedex 20

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX  
ET DE GRACIEUX FISCAL**

Le comptable public, responsable du service des impôts des particuliers de **PARIS 20EME PERE LACHAISE**

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à **Mme Claudine COLDRE**, inspectrice divisionnaire adjointe, **Mme Annie LEROY** et **Mme Nadia PASCAL-SEJOR**, inspectrices adjointes, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

BIASCH Myriam	DORMIOLA Nadine	GROGNET Laurent
TOUBOL Allison	FEUILLET Eric	

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

BOUAKAZ Ahcène	CHARBONNEAU Nathalie	BRISSE Jérôme
NENE Maryvonne	NOBILET Lise-Laure	ROUSSEAU David
BERTRAND Patrick	JAUDON Emilie	PECHALAT Maud
ROUBAUD Régine	GENOUX Jérôme	LENOIR Gaël
MACOINE Marie-Line	MARCHINI Caroline	SALENGH Géraldine

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

4°) les bordereaux de situation fiscale ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
TSEGUE Patrice	Contrôleur	5 000 €
CHENU Manuel	Contrôleur	5 000 €
VARIN Christian	Contrôleur	5 000 €
BOUTOBZA Rahmane	Contrôleur	5 000 €
DIERYCKX Samuel	Contrôleur principal	5 000 €
AHIELA Thierry	Contrôleur principal	5 000 €
QUILFEN Sylvie	Contrôleur	5 000 €
BOURGUIGNON Olivier	Contrôleur	5 000 €

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>grade</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>
CHESNAY Morgane	Agent C	300 €
LAIGNEL Marjolaine	Agent C	300 €
DEDIEU Monique	Agent C	300 €
PASTOR Guillaume	Agent C	300 €
PICAN Crystalle	Agent C	300 €
SEBOUI Sabrina	Agent C	300 €

#### **Article 4**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

A Paris, le 1<sup>er</sup> février 2019

**Signé**

Françoise GUICHARNAUD  
Le comptable public,  
Responsable du Service des impôts des particuliers  
de PARIS 20EME PERE LACHAISE

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

75-2019-02-01-002

Liste des responsables de service disposant de la  
délégation de signature en matière de contentieux et de  
gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe  
II au code général des impôts - Février 2019

**Direction Régionale des Finances Publiques d'Île-de-France et du département de Paris**

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

**Paris, le 1<sup>er</sup> Février 2019**

Nom - Prénom	Responsables des services
	<b>Services des Impôts des Entreprises :</b>
MERON Laurence	Paris 1er
COMTE Martine	Paris 2
GUILLIER Jean-Loup	Paris 3ème
VANSUYT Marie	Paris 4ème
RECOUPÉ Nelly	Paris 5ème
ARRIGHI Dominique	Paris 6ème
VERGUIN Pierre	Paris 7ème
ARCHER Katia	Paris 8ème Champs-Elysées
GAILLARD Françoise	Paris 8ème Europe Haussmann
FROMAGEOT Patricia	Paris 8ème Rome Madeleine
SPIRIDION Eric	Paris 8ème Roule
DESCAMPS Jean-Michel	Paris 9ème Est
FIZET Patrick	Paris 9ème Ouest
SAMUEL Marie-Françoise, p.i	Paris 10ème Nord
PONS Jean Michel	Paris 10ème Sud
SANTIN Lydia, p.i	Paris 11ème Saint-Ambroise
LETOILE Dominique	Paris 11ème Folie-Méricourt
BOYER Philippe	Paris 11ème Ledru-Rollin
GUISELIN Dominique	Paris 12ème Daumesnil
LAVALLEE Marie-Laurence	Paris 12ème Picpus
DELACHAPELLE Françoise	Paris 13ème
DELACHAPELLE Eric	Paris 14ème
SERVOZ Daniel	Paris 15ème Est
TAMAIN Michel	Paris 15ème Grenelle Javel
HUBERTY Alain	Paris 16ème Sud
MORVAN Alain	Paris 16ème Chaillot
BOURMIER Philippe	Paris 16ème Porte-Dauphine
LIEGEOIS Mireille	Paris 17ème Batignolles
CHAIX Michel	Paris 17ème Les Ternes

CUISSET Carole  
BONNEFOI Gérard  
LEMAIRE Pascal  
CLAIR André  
MARMISSE Patrick  
HADDOUCHE Jean-François  
TRESVISAN-SALLES Catherine

---

GUIGUES Fabienne  
CARUBIA Michèle  
ROBERT-MARTIN Marie-Thérèse  
DANTON Brigitte  
COLOMBE Didier  
TCHAM Samia  
GABELOTEAU Hervé  
ROCHE Alain  
BEUNEUX Brigitte  
PIN Odile  
GEOFFRAY Sylvie  
ROUX Nadia  
GREGOIRE Thierry  
BROCHET Françoise  
CHABAS Laurent, p.i  
CHABAS Laurent  
DURET Jean-Jacques  
GUISELIN-WOLFF Marie-Rose  
GUIGUES Roland  
CARDEAU Pierre  
MEURVILLE Anne  
VILLET Danielle  
GROSS Jean-Yves, p.i  
FOUCHER Sylvie  
PUIGMAL Alain  
CHAUSSY Claire, p.i  
PALIX Gérard  
GUIBON François  
DUPLAIX Annick, p.i  
GUICHARNAUD Françoise

Paris 17ème Monceau Epinettes  
Paris 18ème Clignancourt Goutte d'Or  
Paris 18ème Grandes-Carrières  
Paris 19ème Buttes-Chaumont  
Paris 19ème Villette  
Paris 20ème Charonne  
Paris 20ème Père-Lachaise

---

### Services des Impôts des Particuliers :

Paris 1er-2ème  
Paris 3ème - 4ème  
Paris 5ème  
Paris 6ème  
Paris 7ème  
Paris 8ème  
Paris 9ème  
Paris 10ème  
Paris 11ème Oberkampf  
Paris 11ème Ledru-Rollin  
Paris 12ème Daumesnil  
Paris 12ème Picpus  
Paris 13ème La Gare  
Paris 13ème Maison-Blanche  
Paris 14ème Montparnasse  
Paris 14ème Alésia  
Paris 15ème Saint-Lambert  
Paris 15ème Grenelle-Javel  
Paris 15ème Necker  
Paris 16ème Porte-Dauphine  
Paris 16ème Auteuil  
Paris 16ème La Muette  
Paris 17ème Saint Petersburg  
Paris 17ème Reims  
Paris 18ème Boucry  
Paris 18ème Grandes Carrières  
Paris 19ème Buttes-Chaumont  
Paris 19ème Villette  
Paris 20ème Charonne  
Paris 20ème Père-Lachaise

---

AROLD Didier  
AULARD Denis  
AROLD Didier, p.i.  
LABIE Anne-Marie  
RICHARD François, p.i  
RICHARD François  
GINESTOUX Bernadette, p.i  
MROZEK Patrick, p.i  
DAVID René, p.i  
DAVID René, p.i  
MARCAILLOU Marie-Claude, p.i  
FISCHER Eve-Laurence

BOUTHIER Pascal  
DUFRESNE Jean Christophe  
JUILLARD Véronique

MURA William  
MERCIER FELICES Martine  
REYNAUD Isabelle  
LAJUGIE Jean-Paul  
MANDIN Maël  
CONTOUT Carole  
DUPERRIER Françoise  
BOUTANT Bruno  
NEIGE Henri  
COUDERC Sandra  
BUFORT Édith  
HERNANDO Marie-Claude  
GREEF Pascale  
SIMONOT Claire  
LE DU Lucile  
GUINARD Matthieu  
FRANZOI Daniel  
CRIMIER Agnès

---

### Services de Publicité Foncière :

Paris 1er bureau  
Paris 2ème bureau  
Paris 3ème bureau  
Paris 4ème bureau  
Paris 5ème bureau  
Paris 6ème bureau  
Paris 7ème bureau  
Paris 8ème bureau  
Paris 9ème bureau  
Paris 10ème bureau  
Paris 11ème bureau  
Paris 12ème bureau

### Services Départementaux d'Enregistrement

Saint Lazare  
Saint Hyacinthe  
Saint Sulpice

### Brigades :

1ère brigade de vérification Paris Centre  
4ème brigade de vérification Paris Centre  
6ème brigade de vérification Paris Centre  
7ème brigade de vérification Paris Centre  
9ème brigade de vérification Paris Centre  
11ème brigade de vérification Paris Centre  
14ème brigade de vérification Paris Centre  
15ème brigade de vérification Paris Centre  
1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Centre  
2ème brigade de vérification Paris Est  
3ème brigade de vérification Paris Est  
4ème brigade de vérification Paris Est  
5ème brigade de vérification Paris Est  
7ème brigade de vérification Paris Est  
Brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Est  
1ère brigade de vérification Paris Nord  
2ème brigade de vérification Paris Nord  
5ème brigade de vérification Paris Nord

LEFORT-LEVEQUE Nathalie  
MARILLER Serge  
MARTICHON Brigitte  
PERRIN Françoise  
LATUS César  
DEVALS Philippe  
DEVALS Philippe, p.i  
ROUSSET Philippe, p.i  
VUGHT Christian  
LAMBERT Didier  
GAVEN Samuel  
MESTRUDE Claire  
  
CHARTRAIN Daniel  
CASTET Jean-Pierre  
FRANCOIS Nathalie  
FAVRE Bernard  
ROSSI Frédérique  
TARIDEC Gilles  
BESNARD MANGIN Caroline  
GAMRACY Nicole  
CHIRON Carine  
DE MONTELLA Alain  
BERTHIER Lucile  
BERTHIER Lucile, p.i.  
  
---  
  
MORGAND Jean-Michel  
SALLES Agnès  
MARTINI Isabelle  
BOISSON Sophie, p.i  
NIANG Chantal  
LANTERI Pierre  
LOUBIERE Annck  
BONNIN Philippe  
LAGRENÉ Denis  
DUBOIS Frédéric  
POREYE Thérèse Marie  
DELVERT-IGLESIAS Pascal

6ème brigade de vérification Paris Nord  
7ème brigade de vérification Paris Nord  
8ème brigade de vérification Paris Nord  
9ème brigade de vérification Paris Nord  
10ème brigade de vérification Paris Nord  
1ère brigade de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris Nord  
2ème brigade de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris Nord  
  
1ère brigade de vérification Paris Ouest  
5ème brigade de vérification Paris Ouest  
6ème brigade de vérification Paris Ouest  
8ème brigade de vérification Paris Ouest  
9ème brigade de vérification Paris Ouest  
10ème brigade de vérification Paris Ouest  
12ème brigade de vérification Paris Ouest  
1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Ouest  
2ème brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Ouest  
  
1ère brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest  
2ème brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest  
3ème brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest  
  
2ème brigade de vérification Paris Sud  
5ème brigade de vérification Paris Sud  
6ème brigade de vérification Paris Sud  
7ème brigade de vérification Paris Sud  
1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Sud  
Brigade Patrimoniale Paris Sud  
  
---  
  
**Pôles Contrôle Expertise**  
Pôle contrôle expertise Paris 1er  
Pôle contrôle expertise Paris 2ème  
Pôle contrôle expertise Paris 3ème et 4ème  
Pôle contrôle expertise Paris 5ème  
Pôle contrôle expertise Paris 6ème  
Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 7ème  
Pôle contrôle expertise Paris 8ème Champs-Élysées Europe Haussmann  
Pôle contrôle expertise Paris 8ème Madeleine Europe Rome  
Pôle contrôle expertise Paris 8ème R. Artois R. Hoche  
Pôle contrôle expertise Paris 9ème  
Pôle contrôle expertise Paris 10ème  
Pôle contrôle expertise Paris 11ème



BONNET Dominique  
BOISSON Sophie  
LANGE Christian  
HOURY Isabelle  
HOURY Isabelle  
ROUVROY Pascale  
RAY Laure  
DEPROST Sylvain  
SANANIKONE Ratsamy  
FAIJEAN Philippe  
VOCHELET Alain  
TESTEVUIDE Eliane

Pôle contrôle expertise Paris 12ème  
Pôle contrôle expertise Paris 13ème  
Pôle contrôle expertise Paris 14ème  
Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 15ème Grenelle/Javel  
Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 15ème Saint-Lambert/Necker  
Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16ème Auteuil/La Muette  
Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16ème Chaillot/Dauphine  
Pôle contrôle expertise Paris 17ème Ternes/Batignolles  
Pôle contrôle expertise Paris 17ème Plaine-Monceau/Epinettes  
Pôle contrôle expertise Paris 18ème  
Pôle contrôle expertise Paris 19ème  
Pôle contrôle expertise Paris 20ème

### **Pôles de Contrôle Revenus/Patrimoine et Fiscalité Immobilière**

MEYRUEIX Marie  
DUCHENE Marc  
DEFORGE Christophe  
GOGUET Mireille  
FERRON Gaëlle  
ANNEQUIN Nicole  
CLOTEAU Valentine  
TRESARRIEU Elizabeth  
AUDRAS Cyril  
GRAVIERE Martine  
BRICHET Annie  
MADROLLE Nathalie

Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 5/14ème  
Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 6/13ème  
Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 7ème  
Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 8ème  
Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris-Centre  
Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 11/12ème  
Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 15ème  
Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Auteuil  
Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Muette  
Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Porte Dauphine  
Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 17ème  
Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 18/19/20ème

BUFFIERE Christine

### **Pôle de régularisation déconcentré (PRD) de Paris**

CRASPAIL Dominique

### **Pôle d'évaluation des locaux professionnels (PELP)**

PERILLIER Bernard  
DUNAS Eric  
ROMBAUT Fabienne

### **Pôles de Recouvrement Spécialisé**

PRS - Parisien 1  
PRS - Parisien 2  
PRS DNVSF

PEDEUTOUR Nicole  
KAMINSKE Martial

**Centres des Impôts Fonciers**

CDIF 1

CDIF 2

**SIGNÉ**

Muriel PETITJEAN

Administrateur des Finances publiques

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris

75-2019-02-01-007

**ARRETE**

**Portant délégation de signature à M. Aurélien ROUSSEAU  
Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé  
d'Ile-de-France**



## PRÉFET DE PARIS

### ARRETE N°

Portant délégation de signature à **M. Aurélien ROUSSEAU**  
Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE**  
**PRÉFET DE PARIS**  
**Officier de la Légion d'honneur**  
**Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu l'ordonnance n°2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi n°2009 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 43-13° ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

Vu le décret du 14 juin 2017 portant nomination de M. Michel CADOT, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de M. Aurélien ROUSSEAU en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n°2018 / 18 du 3 avril 2018 portant nomination de Mme Marie-Noëlle VILLEDIEU, déléguée départementale de Paris de l'agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 2 mai 2018 ;

Sur proposition du préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

## ARRETE

**Article 1** : Délégation de signature est donnée à M. Aurélien ROUSSEAU, en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France, dans les domaines relevant du préfet de Paris, à l'effet de signer :

- tous actes, décisions et contrats, à l'exclusion des correspondances adressées à l'administration centrale et aux parlementaires,
- tous actes ou pièce valant saisine des juridictions ou défense de l'État en première instance et référé, dans les matières suivantes :

### **1) en matière d'eau potable :**

- en cas de risque grave pour la santé publique ayant pour origine une installation intérieure ne distribuant pas d'eau au public, injonction à l'occupant ou au propriétaire de prendre toute mesure pour faire cesser le risque constaté et notamment rendre l'installation conforme aux règles d'hygiène dans le délai imparti article L. 1321-4-II du Code de la Santé Publique (CSP),
- communication régulière aux maires des données relatives à la qualité de l'eau distribuée (article L. 1321-9 du CSP),
- autorisation d'utilisation de l'eau en vue de la consommation humaine pour la production, la distribution par un réseau public ou privé à l'exception de la distribution à l'usage d'une famille et de la distribution par des réseaux particuliers alimentés par un réseau de distribution public, le conditionnement (articles L. 1321-7-I et R. 1321-6, R. 1321-7-I et R. 1321-8 du CSP),
- demande d'analyses complémentaires aux services de production ou de distribution des eaux ou aux propriétaires, en cas de non-conformité des eaux (articles R. 1321-17 et R.1321-18 du CSP).

### **2) en matière de piscines et baignades :**

- Lorsque les conditions d'aménagement ou de fonctionnement portent atteinte à la santé :
  - mise en demeure de la personne responsable d'une piscine ou d'une baignade de rétablir une situation conforme aux normes visées par le CSP et de satisfaire aux prescriptions des articles L.1332-1, L.1332-3, L.1332-4, L.1332-7, L1332-8, L1332-9 du CSP ;
  - et le cas échéant fermeture de l'installation (article L.1332-4 du CSP), interdiction ou limitation de l'utilisation de l'établissement ou de la partie concernée de celui-ci (article D.1332-13) ;
- Notification des résultats du classement de l'eau de baignade à la personne responsable de la baignade et au maire (article L.1332-5 du CSP) ;
- Mise en demeure du maire ne respectant pas les modalités de recensement des eaux de baignade (article D.1332-16 du CSP) ;
- Notification des eaux recensées comme eaux de baignade au Ministre (article D.1332-19 du CSP) ;
- Communication au Maire des informations issues du contrôle sanitaire (article D.1332-36 du CSP).

### **3) en matière d'habitat :**

- injonction d'exécution immédiate en cas d'urgence, notamment de danger ponctuel imminent pour la santé publique, des mesures prescrites par les règles d'hygiène (article L.1311-4 du CSP),
- mise en demeure du propriétaire de faire cesser la mise à disposition à des fins d'habitation, des locaux par nature impropre à l'habitation (caves, sous-sols, pièces dépourvues d'ouverture sur l'extérieur et autres...) et prescription de toutes mesures empêchant l'accès ou l'usage desdits locaux au fur et à mesure de leur évacuation (article L. 1331-22 du CSP),
- mise en demeure de faire cesser l'occupation des locaux aux fins d'habitation, à titre gratuit ou onéreux, dans des conditions qui conduisent manifestement à leur sur occupation (article L. 1331-23 du CSP),
- injonction, après avis de la commission départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires ou technologiques, de rendre un local ou installation présentant un danger pour la santé à la sécurité de ses occupants conforme aux prescriptions qu'il édicte, dans un délai qu'il fixe ; édicte de toute mesures nécessaires pour ce faire, aux frais de la personne à laquelle elle est faite, en cas de carence (article L. 1331-24 du CSP),
- déclaration d'insalubrité des locaux et installations utilisés aux fins d'habitation mais impropre à cet objet pour raison d'hygiène, de salubrité ou de sécurité, à l'intérieur d'un périmètre qu'il définit et après avis de la commission départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires ou technologiques (article L. 1331-25 du CSP),
- saisine de la commission départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires et technologiques pour avis sur le danger pour la santé des occupants ou des voisins présenté par un immeuble, bâti ou non, vacant ou non, attenant ou non à la voie publique, un groupe d'immeubles, un îlot ou un groupe d'îlots (article L. 1331-26 du CSP),
- mise en demeure du propriétaire ou de l'exploitant de prendre les mesures propres à faire cesser un danger imminent pour la santé ou la sécurité des occupants, lié à la situation d'insalubrité d'un immeuble ; arrêté d'interdiction temporaire d'habiter ; constat des mesures prises en exécution de la mise en demeure ; exécution d'office des mesures en cas de carence (article L. 1331-26-I du CSP),
- avis aux propriétaires, tels qu'ils figurent au fichier immobilier de la conservation des hypothèques, aux titulaires de droits réels immobiliers sur les locaux, aux titulaires de parts donnant droit à l'attribution ou à la jouissance en propriété des locaux, aux occupants et, en cas d'immeuble d'hébergement, à l'exploitant, au moins trente jours à l'avance de la tenue de la réunion de la commission départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires et technologiques et de la faculté qu'ils ont de produire dans ce délai leurs observations (article L. 1331-27 du CSP),
- saisine du ministre chargé de la santé en cas de contradiction entre l'avis de la commission départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires et technologiques et les conclusions du rapport motivé prévu à l'article L. 1331-26 (article L. 1331-27 du CSP),
- en cas d'impossibilité de remédier à l'insalubrité d'un immeuble, déclaration d'insalubrité à titre irrémédiable et prononcé d'une interdiction définitive d'habiter et le cas échéant, d'utiliser les lieux ; prescription de toute mesures nécessaires pour empêcher l'accès et l'usage de l'immeuble au fur et à mesure de son évacuation ; prononcé de la démolition de l'immeuble (article L. 1331-28 du CSP),

- en cas de possibilité de remédier à l'insalubrité, prescription des mesures adéquates ainsi que d'un délai imparti pour leur réalisation sur avis de la commission ou du haut conseil et prononce, s'il y a lieu, l'interdiction temporaire d'habiter et, le cas échéant, d'utiliser les lieux (article L. 1331-28 du CSP),
- notification de l'arrêté d'insalubrité aux personnes visées au premier alinéa de l'article L. 1331-27 du CSP et publication à la conservation des hypothèques ou au livre foncier dont dépend l'immeuble pour chacun des locaux concernés (article L. 1331-28-1 du CSP),
- expulsion, aux frais du propriétaire ou de l'exploitant, des occupants aux fins de libération des locaux déclarés définitivement impropre à leur destination (article L. 1331-28-2 du CSP),
- prononcé de la fin de l'état d'insalubrité et mainlevée de l'interdiction d'habiter, après constat de l'exécution des mesures destinées à y remédier (article L. 1331-28-3 du CSP),
- exécution d'office des mesures destinées à écarter les dangers immédiats pour la santé et la sécurité des occupants ou des voisins en cas de déclaration d'insalubrité irrémédiable d'un immeuble (article L. 1331-29 du CSP).

#### **4) en matière de praticiens hospitaliers :**

- décision de désignation de la composition du comité médical sur proposition du directeur général de l'agence régionale de santé (article R6152-36),
- les propositions de décision statutaire transmises par le comité médical, concernant les praticiens hospitaliers (articles R.6152-36 à R.6152-44, R.6152-228 à R.6152-233, R.6152-521 à R.6152-524, R.6152-615 à R.6152-629, R.6152 à R.6153-19 ainsi que les articles 29 à 31 du décret n°95-569 du 6 mai 1995 modifié).
- placement en position de mission temporaire des professeurs des universités-praticiens hospitaliers (article 34 du décret n°84-135 du 24 février 1984).

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Aurélien ROUSSEAU, la délégation visée à l'article 1<sup>er</sup> est donnée à Mme Marie-Noëlle VILLEDIEU, déléguée départementale de Paris de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France.

**Article 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Aurélien ROUSSEAU et de Mme Marie-Noëlle VILLEDIEU, la délégation visée à l'article 1<sup>er</sup> est donnée à Mme Anna SEZNEC, déléguée départementale adjointe de Paris.

**Article 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Aurélien ROUSSEAU, de Mme Marie-Noëlle VILLEDIEU et de Mme Anna SEZNEC, la délégation visée à l'article 1<sup>er</sup> est donnée, dans la limite de leurs compétences respectives :

- à Mme Sylvie DRUGEON, responsable du Pôle Santé Environnement,
- à Mme Adeline JACQUOT-HACHE, responsable de la cellule « Environnement extérieur » au sein du pôle Santé Environnement,
- à Mme Sarah MAILLARD-LAGRUE, responsable de la cellule « Habitat » au sein du pôle Santé Environnement,
- à M. Timothée FIAT, responsable de la cellule « Qualité des eaux » au sein du pôle Santé Environnement.

**Article 5 :** Le présent arrêté abroge l'arrêté n°75-2018-09-04-001 du 4 septembre 2018.

**Article 6** : Le Préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture à l'adresse suivante : [www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/) et affiché dans les locaux de l'Agence Régionale de Santé et de sa délégation départementale de Paris.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> février 2019

Le préfet de la région d'Ile-de-France,  
préfet de Paris

Signé

Michel CADOT